



## **Nouveautés en matière de droit fiscal international des sociétés**

19 et 20 septembre 2019  
Montreux (deux journées entières)

## Public visé

Ce séminaire s'adresse aux avocats, juristes, consultants, conseillers fiscaux ainsi qu'à tout praticien confronté aux problématiques fiscales et disposant de bonnes connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

## Contexte et problématique

Le droit fiscal international a connu ces dernières années une très forte évolution, marquée notamment par la mise en œuvre du programme BEPS dès 2013. Piloté par l'OCDE, le projet BEPS a conduit à la mise en place de nombreux chantiers, auxquels la Suisse a participé activement et qu'elle a dû reprendre, en partie, dans sa législation interne. Les changements entraînés par les nouveaux standards internationaux portent autant sur la lutte contre les pratiques fiscales dommageables, l'alignement des prix de transfert ou encore l'amélioration des mécanismes de règlement des différends.

Par ailleurs, face à la pression internationale croissante, la Suisse a entrepris de réformer sa fiscalité des entreprises, entraînant en particulier l'abrogation des statuts fiscaux spéciaux appliqués par les cantons. Cette réforme a traversé plusieurs phases avant d'aboutir au projet actuel de RFFA, soumis au verdict des urnes le 19 mai 2019.

Dans ce contexte, ce séminaire abordera les principales problématiques actuelles en matière de fiscalité internationale des entreprises. Lors de la première journée, les conférenciers, issus du secteur privé comme des administrations fiscales, traiteront des opérations classiques à points de rattachements internationaux et leur traitement fiscal en Suisse sous l'angle des impôts directs, de l'impôt anticipé et des droits de timbre. Le deuxième jour sera consacré, de manière plus spécifique, à l'examen des nouvelles conventions internationales et de leur impact en Suisse pour les entreprises. Un sujet sera également consacré à la responsabilité pénale fiscale des conseillers actifs au sein des groupes de sociétés. Enfin, le séminaire sera clôturé par une réflexion plus générale sur la position de la Suisse et les effets de la RFFA en matière de concurrence fiscale internationale.

## Objectifs

L'objectif de ce séminaire est de permettre aux participants de prendre connaissance ou de partager les expériences des différents intervenants sur des éléments importants de la fiscalité internationale des entreprises ainsi que d'être informés sur les récents changements, la jurisprudence actuelle, les projets législatifs et la pratique actuelle des administrations fiscales.

## Thèmes

- Cession de participations
- Relation entre le siège et l'établissement stable
- Prix de transfert au sein du groupe
- Emigration et immigration de sociétés
- Sociétés immobilières
- Convention multilatérale BEPS
- Echange de renseignements sur demande (sociétés)
- Echange de rulings et déclarations pays par pays
- Contentieux fiscal international
- Responsabilité des conseillers fiscaux
- RFFA et concurrence fiscale internationale

## Méthode

Le séminaire met l'accent sur la pratique par la présentation de cas. Les sujets présentés feront également l'objet d'une introduction théorique, qui pourra être plus ou moins développée selon les sujets traités. Une documentation circonstanciée, comprenant les exposés théoriques, les cas pratiques et les propositions de solutions, sera remise lors du séminaire. Les présentations seront également remises aux participants sous format électronique.

## Responsables du séminaire

- **Frédéric Epitoux**, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, OBERSON ABELS SA, Lausanne
- **Nelly Iglesias**, avocate, experte fiscale diplômée, IFN Tax & Law, Genève

## Conférenciers

- **Denis Boivin**, avocat, expert fiscal diplômé, Directeur Fiscalité et Droit, BDO SA, Fribourg
- **Nicolas Bonvin**, lic oec. HEC Lausanne, Transfer Pricing Partner, EY, Genève (dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019)
- **Dr. Natassia Burkhalter-Martinez**, LL.M, Cheffe d'équipe, Prix de transfert et Rulings, Division contrôle externe DAT, Administration fédérale des contributions, Berne
- **Laurent Chatagny**, Chef remplaçant d'équipe, Division contrôle externe DAT, Administration fédérale des contributions, Berne
- **Alexandre Dumas**, avocat, Chef de division, Division d'échange d'informations en matière fiscale, Administration fédérale des contributions, Berne
- **Frédéric Epitoux**, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, OBERSON ABELS SA, Lausanne
- **Dr. Jean-Frédéric Maraia**, Chargé de cours à l'Université de Genève, avocat, Schellenberg Wittmer SA, Genève
- **Marcel Meier**, avocat, expert fiscal diplômé, OBERSON ABELS SA, Genève
- **Pierre Nikolic**, lic. iur., C.E.S. HEC, expert fiscal diplômé, Section Questions fiscales bilatérales et conventions contre les doubles impositions, Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), Berne
- **Prof. Dr. Thierry Obrist**, LL.M, professeur de droit fiscal à l'Université de Neuchâtel, avocat, LE/AX Avocats, Neuchâtel
- **Floran Ponce**, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, Lenz & Staehelin, Genève
- **Dr. Aurélie Rappo**, avocate, Pétremand & Rappo Avocats SA, Lausanne
- **Hugues Salomé**, lic. oec. HEC Lausanne, LL.M, expert fiscal diplômé, Danon & Salomé, Lausanne
- **Florence Schlaepfer**, Adjointe du centre de compétence entreprises, Administration cantonale des impôts, Lausanne